



République française

Département de la Somme

## VILLE DE CAMON

Réglementation de la circulation et du stationnement  
pendant les travaux de remplacement de bornes incendie  
**Rue Roger Allou, rue des Déportés et rue Roger Salengro**

**Le Maire de la Ville de CAMON,**

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le code de la route, article R411-1 à R411-32,

Vu la demande d'arrêté de la société VEOLIA,

Vu les travaux de remplacement de bornes et poteau incendie,

Considérant ce fait il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route,

### A R R E T E

Article 1 : A compter du jeudi 11 juillet 2024 pour une durée de 1 mois, la circulation sera restreinte ou alternée par des feux tricolores ou agents équipés de piquets K10, aux endroits suivants :

- 56 rue Roger Allou
- 155 rue Roger Salengro
- Rue des Déportés / angle rue Louise Michel

Article 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits aux droits des chantiers. Une mise en fourrière pourra être prescrite le cas échéant.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont :

**Ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme,
- La Police Municipale,
- VEOLIA
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Monsieur LECOCQ Julien, directeur des services techniques,
- Le SDIS.

Fait à CAMON, le 5 juillet 2024

*P10* Jean-Claude RENAUX,  
Maire de CAMON

AR N° 2024-07-005

*J. Guyst*  
*la Première adjointe*

